



Ville de Castelnaudary

Centre Communal d'Action Sociale

Castelnaudary, le 20 mars 2024

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU

Mercredi 20 mars 2024

11H00

Monsieur Patrick MAUGARD, Président du CCAS, ouvre la séance.

ETAIENT PRESENTS

M. Patrick MAUGARD, Mme Nicole CATHALA-LEGUEVAQUES, Mme Elisabeth ESCAFRE, Mme Zohra KUFEL, Mme Magdeleine FOUILLAT, M. Jean TIRAND, Mme Jacqueline BESSET, Mme Monique CARPENTIER

PROCURATIONS

M. Philippe GREFFIER donne pouvoir à M. Patrick MAUGARD
Mme Jacqueline RATABOUIL donne pouvoir à Mme Nicole CATHALA-LEGUEVAQUES

ABSENTS

Mme Catherine BAILLEAU,

➤ **Assistaient à la séance :**

M. Nicolas NAYRAL, Directeur Général des Services,
Mme Magali FRECHENGUES, Directrice des Solidarités,
M. Eric BRASSENS, Comptable.

Secrétaire de séance : Mme Elisabeth ESCAFRE,

Le procès-verbal de la séance du 13 décembre 2023 est adopté à l'unanimité.

Les questions portées à l'ordre du jour sont examinées.

DÉLIBÉRATIONS

QUESTION N°1 :

DEBAT SUR LE RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2024 – CCAS ET RESIDENCE PIERRE ESTEVE

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APRES AVOIR DELIBERE

PREND ACTE du débat sur le rapport d'orientation budgétaire 2024 tel que présenté.

ADOpte A L'UNANIMITE

Mme Zohra KUFEL demande qu'est-ce qui est prévu pour les économies d'énergie ?
Mme Magali FRECHENGUES répond qu'un groupe de travail va être mis en place pour étudier le sujet. Elle précise qu'en 2023 des économies d'énergie ont déjà été réalisées en remplaçant les ampoules par des LED et en améliorant le mode de chauffage dans les espaces communs.

QUESTION N°2 :

RESIDENCE AUTONOMIE PIERRE ESTEVE : REVALORISATION DES REDEVANCES ET DES PRESTATIONS OBLIGATOIRES DES LOGEMENTS A COMPTER DU 1ER AVRIL 2024

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APRES AVOIR DELIBERE

APPROUVE, à compter du 1^{er} avril 2024, l'augmentation de 3 % de la redevance des logements loués après le 1^{er} janvier 2002 et de 3,5 % de la redevance des logements loués avant le 1^{er} janvier 2002.

APPROUVE l'augmentation de 2% du montant des prestations obligatoires concernant l'ensemble des logements.

PRECISE qu'au montant de l'ensemble de ces loyers, il est prévu l'ajout d'une somme forfaitaire de 14€ pour les dépenses d'eau des logements du Bâtiment A « le Présidial » et du Bâtiment B « le Cugarel » dont le montant sera révisé si besoin au cours de l'année 2024, et que la redevance garage pour le pavillon en disposant d'un, reste fixée à 40€.

PRECISE que les recettes provenant du produit de l'encaissement du prix des loyers et autres participations seront encaissées sur la régie correspondante.

APPROUVE le tableau de l'annexe 1 reprenant le montant de la redevance et des prestations obligatoires des logements de la Résidence Pierre Estève à compter du 1^{er} avril 2024.

ADOpte A L'UNANIMITE

QUESTION N°3 :

CHARTE D'ENGAGEMENT DANS LA LUTTE CONTRE L'ISOLEMENT SOCIAL DES SENIORS DES ACTEURS DU DEPARTEMENT DE L'AUDE

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
APRES AVOIR DELIBERE**

APPROUVE la charte d'engagement dans la lutte contre l'isolement social des seniors.

AUTORISE Monsieur le Président à signer la charte d'engagement dans la lutte contre l'isolement social des seniors des acteurs du Département de l'Aude.

ADOpte A L'UNANIMITE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance se termine à 11 heures 50.

La Secrétaire de séance,



Mme Elisabeth ESCAFRE